ou l'egante dans la mette, et course que je préférerais.

Mais si vous frappez d'un côté, dispersant l'armée de Dieu, c'est malhonnête.
(Applaudissements à droite).

L'orateur rappelle le discours où M. de Freycinet vantait la République sage et tolérante.

Freycinet vantait la Republique sage et tolérante.

Pourquoi donc se presser et ne pas faire une loi sur les associations? C'est qu'on n'oscrait pas refuser aux religieux un droit qu'on accorde à tous les citoyens.

Allez donc à l'honneur, puisqu'on vous y convie, et que l'honneur consiste à ouvrir les bagnes et fermer les couvents. (Applaudissements prolongées à droite.)

Le Sénat ne se déjugera pas, c'est pour lui un devoir que la resistance.

Je lui demande donc de renvoyer les pétitions à M. le ministre de l'intérieur et à M. le garde des sceaux. (Applaudissements répêtés à droite. — L'orateur est chaleureusement félicité.)

M. le garde des sceaux. (Applatures répétés à droite. — L'orateur est chaleureusement félicité.)

M. Demólle, rapporteur. — Le point de départ est l'ordre du jour voté par la Chambre des députés le 16 mars 1880, qui engage le gouvernement à faire executer les lois existantes sur les congrégations religieu-

le gouvernement à laire executor les lois sexistantes sur les congrégations religieuses.

Eh bien, le gouvernement n'avait pas le droit de ne pas obéir à cette injonction (Bruit à doite.)

M. le duc Pasquier à glissé sur la question de forme ; je ferai comme lui en constatant que le pétitionnement n'a pas été spontané et ne répond pas à un mouvement d'opinion publique.

Le rapparteur dit qu'on examinera la proposition de M. Dulaure avec toute la symphatie due à celui qui a marché sur le 16 mai. Bruits divers.)

M. DE GAYARDIE. — CEUX sur qui l'on a marché sont encore debout.

M. LE RAPPORTEUR dit que, dans tous les cas, on ne pourra appliquer aux congrégations la loi sur les associations, car dans une congrégation il n'y a plus de citoyen.

L'orateur affirme que les lois invoquées par les décrets existent encore ; il cite l'un après l'autre le Concordat. les articles organiques, le décret de messidor au XII, etc.

Il dit qu'une disposition générale comme celle qui est contenue dans la Constitution de 1848 ne peut abroger des lois qui existent et a besoin d'être régiée par une lei spéciale.

Il soutient que la loi de 1850 vise les associations repur

Il soutient que la loi de 1850 vise les associations religieuses reconnues; il en est
de même de la loi de 1878; donc, elles n'ont
pu abroger la nécessité d'autorisation pour
ces congrégations.

D'ailleurs, l'abrogation ne se suppose pas
elle droit être formellement prononcée.

Le rapporteur cite des actes des gouvernements précédents qui ont toujours décide
qu'ils pouvaient dissoudre les congrégations non autorisées. Il insiste sur ce que
la loi ne peut être abrogée par désuêtude.
Il ne conteste pas le droit primordial du
père de famille sur son enfant, mais il
ne vapas jusqu'à le mettre entre des mains
mauvaises, et 'systématiquement hostiles à
la société. (Interruptions prolongées a
droite.)

Le rapporteur dit que l'enseignement des

manyaises et systemandichent hostica la société. (Interruptions prolongées à droite.)

Le rapporteur dit que l'enseignement des jésuites justifie au point de vue politique les décrets du 29 mars.

Il ajoute qu'on a tort de parler de la dignité du Sénat. car si le concours du Sénat est nécessaire pour faire une loi, il ne peut empécher d'appliquer la loi existante; je vous demande donc d'écarter les pétitions. (Applaudissements prolongés à gauche).

M. LE DUC DE BROGLIE dit qu'in et traitera pas la question juridique; il en laisse la solution aux tribunaux, à condition qu'on ne pèse pas sur les magistrats en menaçant leur inamovibilité et qu'en cas de question de compétence elles ne seront pas tranchées par l'intervention personnelle du garde des secaux.

Supposant les lois en vigueur, je crois que le gouvernement n'a pas de raison pour les appliquer; M. Dauphin a reconnu qu'il n'y était aucunement forcé. Eh bien, si la Chambre en demande l'exécution, nous pouvons en demander la non-exécution.

Elles n'ontéte appliquées que d'une façon intermittente, capricieuse et arbitraire. La loi de 1790 a été, il est vrai, exécutée par la Convention, mais elle a exécuté tant de choses et tant de personnes!

la Convention, mais elle a exécuté tant de choses et tant de personnes!
L'orateur examine le décret de messidor an XII, et dit que c'est une disposit.on purement arbitraire.
Il examine aussi ce qui s'est passé sous les gouvernements de la R. stauration et de Juliet.

les gouver-ements de la R. stauration et de Juillet.

La difficulté d'appliquer les lois vient de ce qu'elles ont été conçues dans la Révolution, engendrées dans le despotisme et révoltent la conscience publique.

Quels sont vos alliés, dit-il, dans cette campagne, c'est cette populace qui, haïssant tout gouvernement et toute religion, attendent avec impatience le spectacle du gendarme déchirant la robe du prêtre.

Il rappelle que la commission, en fusiliant les Jésuites et les Dominicains, exécutait la loi de 1792 et se montrait fidèle à la grande voix de Danton.

M. le duc de Broglie demande donc une législation nouvelle comme le voulait l'Assemblée de 1830, comme M. Dufaure vous propose de le faire.

L'orateur dit que la loi nouvelle sera au moins fondée sur les conditions d'existence de la société moderne.

Si l'on agit comme je le fais, c'est pour satisfaire au commandement du grand maître : Guerre au c'éricalisme ; Et puis it faudrait discuter la loi et le Sénat pourrait encore résister.

L'orateur termine en disant qu'une insti-

tution menacée dans sa dignité et dans son existence ne s'est jamais sauvée par la fai-

Après quelques observations de M. To-lain, la discussion est renvoyée à demain. La séance est levée à 6 h. 25.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS (Service telégraphique particulier) Séance du 34 iuin 4880 Présidence de M. Gambetta

La séance est ouverte à 2 heures. DISCUSSION DU BUDGET DES

M. BERNARD-LAVERGNE développe un a-mendement demandant un crédit de 6,000 francs pour crèer un ministère spécial des Cultes\*

M. GATINEAU combat cet amendement, qui est repoussé.

M. Legonide présente un amendement demandant le rétablissement de l'ancien traitement des archevêques et évêques.
Cet amendement combattu par M. GATI-MEAU est repoussé par 298 voix contre 130.

M. Niel demande le rétablissement du

M. NIEL demands i evablischen traitement des cardinaux. La Chambre repousse l'amendement de M. Niel et d'autres amendements. Elle adopte le budget des cultes et com-mence la discussion du budget de la guerre. La séance est levée.

## INFORMATIONS

M. Jules Grévy était, on le sait, opposé à l'amnistie. M. de Freycinet l'ayant prié de vouloir bien uer de son influence auprès de certains sénateurs du centre gauche pour les convertir à l'amnistie, le président de la République a répondu par un refus très-catégorique.

Le procureur général de la Corce, M.Limpérani, dont la situation politique dans l'île était des plus critiques, a sollicité et oblenu sa nomination de procureur à la cour de Nimes.

On annoncait ce matin que plusieurs démissions de Préfets étaient à prévoir à la suite des dernières instructions données pour l'application de la loi contre les con-

pour l'application de la loi contre les con-grégations réligieuses.
Le gouvernement agira avec la plus grande rigueur, sans tenir compte des ma-nifestations de l'opinion publique.
Non seulement il est décidé à briser tou-tes les résistances, mais il a résolu de révo-quer immédiatement tous les fonctionnaires qui, par la nature de leur emploi, se mon-treraient hésitants dans l'accomplissement des ordres qui leur seront transmis pour l'exécution de la loi.

Avant de rentreren France, les amnistiés offriront un banquet aux radicaux anglais, sous la présidence de Merriman. Il ne faut pas s'imaginer que tous viendront s'établir en France, quelques uns de ces commards gagnent beaucoup d'argent à Londres ou ils comptent bien retourner.

Tous les officiers de l'armée qui auront pris part à la cérémonie de la distribution des drapeaux, le 14 juillet, seront invités à une représentation de gala, donnée le soir à l'Opéra. On jouera Guillaume Tell.

## ROUBAIX-TOURCOING et le Nord de la Franc

Nous avons déjà parlé de la réception faite à la musique municipale de Douai, à son retour du concours musical de Melun. M. Dupire, secrétaire du jury, a adressé aux musiciens une allocution au cours de laquelle it leur a donné lecture de quelques passages d'une lettre qu'il venait de recevoir de M. Jaucourt, président du jury. Nous reproduisons cette lettre, dont nous trouvons le texte dans l'Indépendant de Douai, et qui esi un nouvel hommage rendu au mérite de M. Victor Delannoy, le chef de la Grande-Harmonie, de Roubaix.

« Cher M. Dupire,

de M. Victor Delannoy, le cher de la Granac-Harmonie, de Roubaix.

Cher M. Dupire,

Cher M. Dupire,

Obligé de partir, je n'ai pu vous exprimer combien j'avais été heureux d'entendre la Société d'Harmonie de Douai, si bien dirigée par M. Boulcourt. Que d'éléments remarquables renferme cette belle Harmonie l' Cette variation du basson m'a ému au dernier point, et vous le comprenez sans peine, puisque je suis bassoniste et, de plus, en relations avec mon cher collègue M. Desmoulier, à qui je dois une bonne partie de mes élèves et auquel je suis heureux d'adresser de nouveau mes bien vives félicitations.

citations.

2 Que cette fantaisie variée de M. Delan-2 Que cette fantaisie variée de M. Delan-noy est belle ! Que d'intérêt constant pen-dant toute sa durée : Les instruments y sont traités de main de maître. En un mot, c'est un morceau des plus remarquables, qui a tenu les nombreux auditeurs sous le charme. J'ai même entendu exprimer le regret que ce seit trop court! Tel est l'effet produit généralement lorsqu'un morcean est hien facturé, les mélodies charmantes et distinguées, et l'interprétation supé-rieure.

et distinguées, et mon rieure.

» Veuillez, cher M. Dupire, être mon interprète près de M. Boulcourt et tous ses artistes, ainsi que près de mon honorable collègue, M. Desmoulier. Bien à yous cordialement.

» E. Jaucourt

» E. JAUCOURT

» Professeur au Conservatoire national
musique, officier d'Académie. »

Le Président de la République ne s'est Le President de la Republique no s'est pas encore prononcé sur le recours en grâce de Delplanque, l'assassin d'Héléna Des-reux. La condamnation remonte déjà au 12 mai. On s'étonne genéralement qu'aucune décision ne soit intervenue, après si long-

mai. On s'étonne généralement qu'aucune décision ne soit intervenue, après si longtemps.

Depuis huit jours, de nombreux curieux, (parfois à peu près un millier', stationnent la nuit et au point du jour, sur la Grand'-Place, dans la croyance de voir monter la guillotine, car chaque soir, des personnes qui se disent bien informées annoncent sans hésiter que le recours est rejeté et que Delplanque doit è re exécuté le lendemain matin. Il en est qui assuraient hier que le bourreau était arrivé à Roubaix dans l'après-midi et qui indiquaient même l'hôtel où it était descendu.

Chaque nuit des bandes viennent des villes et localités environnantes se placer, le plus près possible de l'endroit probable ou se fera l'exécution. Dans certains logements des environs de la grand'place, les logeurs montent la faction a tour de role, afin qu'au moindre indice, tous les habitants du quartier soient avertis. On le voit, l'exécution de Delplauque passionne l'opinion publique au plus haut degré. Aura-t-elle lieu?

Un syndicat roubaisien, composé des

Un syndicat roubaisien, composé des principales sociétés de la ville, organise sur Paris un grand concours de pigeons voya-geurs sans précédent dans les annales

Ce concours, qui aura lieu le 14 juillet, Ce concours, qui aura heu le 14 junet, est subventionné par le ministère de la guerre. — De plus la société organisatrice, établie rue Saint-Antoine, 32, offre en différents prix d'honneur une somme de 1.500 fr. On évalue le nombre de pigeons concurrents à 4.000 engagés pour une valeur totale de 10 à 15.000 francs.
Pour les conditions voir les affiches spéciales et le journal la Revue Colombophile de Tourcipe.

Tourcoing.

Nous apprenons avec regret la mort de M. Ghestem-Leroux, maire de Neuville-en-Cet honorable magistrat a succombé, cette

nuit à 1 heure et demie du matin, sous le coup d'une apoplexie foudroyante. Les Assises du Nord s'ouvriront, à Douai, le 2 août, sous la présidence de M. Honoré, conseiller.

Mercredi soir, a eu lieu à Lilie la réunion

Mercredi soir, a eu lieu à Lille la réunion des anciens élèves du collège des Jésuites de Brugelette, M. G. de Beugny-d'Hagerue a dit avec beaucoup d'âme les vers suivants qui ont été chaleureusement applaudis à plusieurs reprises:
Jadis j'aimais les fleurs, le soleil, le printemps, J'aimais chanter et rire avec les bonnes gens; Et si dans un banquet j'osais prendre la lyre, A d'autres je laissais les sujets solennels, Les mots à grand effet, les vivats éternels; J'aimais mieux essayer la piquante satire, Ou chanter en riant la vermeille liqueur Qui remplissait mon verre et m'echauffait le [cœur;

Le rayon d'or qui brille au fond du vin d'Espagne
Du Pomart généreux l'étincelant rubis,
Et la folle gaité du pétillant Champagne...
Ah! c'était le bon temps! sans regrets, sans

Je chantais pour chanter, et je ne saurais dire A mon dernier couplet combien j'étais heu-Quand l'écho répondait par un éclat de rieux Mais aujourd'hui, devant l'avenir ténébreux, Rire l'Ah l je ne sais plus... Ma voix s'emplit de larnes.

Et mon cœur de sanglots:... je vois monter nille passions, j'entends le bruit des arme 'apprêtent dans l'ombre, et s'en iront bier Jusqu'au pied des autels arracher les lévites, Et les jeter dehors comme des chiens errants...

A vous d'ouvrir la marche, à vous les pres rangs.
Pieux enfants d'Ignace, à vous pères Jésuites;
Et c'est bien votre droit, du Dieu Crucifié
Fideles compagnons! Marchez, vaillants athlè Ouvrez la voie à ceux qu'on va jeter aux be Comme vous pour Jésus is ont sacrifié Richesse, honneur, famille, — et leur robe de Leurs pieds nus et leur croix, scandalisent les

De nos maîtres gonflés d'envie et de luxure. Votre arrêt est signé; demain, sous d'autres Portez la foi du Christ dont ne veut plus l La France! Ils ont menti!... Dans un jour En leurs coupables mains elle a mis le pouvoir; Mais la France est chrétienne est fille del Eglise, De la guerre à son Dieu je la vois s'émouvoir, Elle fremit tout bas de leur folle entreprise, Et bientôt, repentante, elle les chassera, Comme un maître irrité chasse un valet peride.

Quand ce jour viendra-t-il? et qui l'amènera?... C'est le secret de Dieu... Mais si teur name ava Doit triompher enfin, et si pour nous punir Dieu permet votre exil, Pères, je vous adju De marcher le front haut, et de vous souven Que vos enfonts nourris de la doctrine pure, Dociles aux conseils qu'ils out reçus de vou Se montreront toujours du Christ et de [Fran

Les soldats dévoués. Nous vous le jurons tous. Vous êtes bien haïs; que votre récompense Soit d'être bien aimés! L'enfer, en sa fureur, Pour rendre ses décrets plus odieux, plus A voulu les marquer du sceau du déshonne Pour signervotre arrêt, pour ses lois sataniq O honte i la trouvé la main d'un rénegat i Jésus prêt à gravir le mont du Golgotha Avait eu son Judas, un des douze, un apob Et nous aussi, messieurs, nous, nous avon

A ceux qui l'ont payé rejeter son salaire. Comme Judas au temple ! et que son

Mais j'ai tort, nous devons pardonner et nous La charité le veut, la loi de Jésus-Christ. Pères,ce vous serait une nouvelle injure, Si vos fils oublieux de vos sages leçons Gardaient la haine au cœur. Dieu seul, nous le Jesus de la cœur.

[savons]
A le droit d'imprimer au front la flétrissure.
Oui, pour répondre aux cris de tous vos in
, sulteurs Jésuites décriés par la foule ignorante, Imitant de Jésus la charité touchante, Avec vous tous nous prions pour vos persé

Deux autres poésies ont été lues ensuite par M. le comte de Coupigny et M. le comte de Dorlodot; la profonde impres-sion qu'elles ont produites nous fait vive-ment désirer d'en recevoir aussi communi-

Après plusieurs discours qui traduisaient aussi de la manière la plus émouvante l'émotion générale, le P. Pillon a pris la parole pour exprimer à la fois sa reconnaissance et sa confiance inébranlable. La réunion se composait de plus de cent anciens élèves de Brugelette, venus de tous les points de la France.

On nous prie d'annoncer que la Fanfare Delattre assistera demain samedi, à onze heures du matin, en l'église du Sacré-Cœur, à la messe de mariage de M. Achille Mi-chon, l'un de ses membres.

Le Tir National de Tourcoing, commen-Le Tir National de Tourcoing, commen-cera son concours de tir annuel, à la Saint-Cirristophe, comme les années précédentes. On nons communique la liste des prix qui est vraiment des mieux composees: Une coups de l'avenna, don de M. J. Grévy président de la République. Une coupe de bronze, don de M. Gambetta, président de la chambre des députés. Une médaille de vermeil, don de M. De-buchy édunté de Tourcoine.

Une médaille de vermeit, don de M. De-mehy, édputé de Tourcoing.
Une jumelle de campagne, don de M. P. ambon, préfet du Nord.
Un service à découper en argent, don de I. Charles Jonglez, conseiller général.
Six couverts en ruoltz, don de M. L. Du-rocq, conseiller d'arrondissement.
Six couverts en argent, don de la ville de l'ourcoing.

Un service à salade, en argent, don de M. Vandebeulque, conseiller municipal membre du Tir National.

Un vol de laines très-important a été commis hier, dans un des établissements industriels de Tourcoing. Nous donnerons demain les détails.

L'incendie de la ferme Penez, à Bondues

L'incendie de la ferme Penez, à Bondues dont nous avons parlé hier, a commencé vers 9 heures du soir et ne s'est terminé que passé 11 heures.

Il s'est déclaré dans un angle de la grange et en un instant a envahi une grande partie des bâtiments.

Grâce à l'empressement des habitants, les bestiaux et le corps de logis ont pu être épargnés; cependant on a retrouve deux percs rôtis sous les décombres.

Les causes de l'incendie sont absolument inconnues. Il y a assurance à la Cie, le Nord, pour 26,000 francs. On compte environ 16,000 francs de dégâts, moitié pour les bâtiments, moitié pour le matériel.

La ferme incendiée était située au chemin du Jambon et tenue par les frères Penez. Le propriétaire se nomme M. Obled-Petitain. Il habite Paris.

Un partie de la récolte de l'année dernière n'a heureusement pas été atteinte, parce qu'elle était déposée dans les grenières du corps de logis totalement épargné comme il est dit plus haut.

On nous écrit d'Halluin : on nous ecrit a Haituin?

« Un orage violent s'est déchainé sur notre localite, hier après-midi. La foudre est tombée sur la blanchisserie dépendant du tissage de MM. Bernard et Devos frères.

w Une partie de la toiture a été brisée; nne partie du comblage a aussi été démo-lie. Une chaîne en formation sur un mé-tier a pris feu, sous l'action de la foudre, communiquant l'incendie alentour.

» On s'est rendu très promptement mai-tre du feu dont il n'est résulté que des dé-cèts de que d'importance.

gâts de peu d'importance.

» Les lins avaient déjà beaucoup soufiert » Les lins avantu de la beaucou, des pluies des jours précédents; celles d'hier, orageuses et abondantes, sont venues compinquer leur situation. Une grande quantité de lins qui sont versés, ont subi

Un fermier de Quesnoy-sur-Deûle a été frappé de la foudre et est mort sur le coup. Le fluide électrique s'est aussi abattu sur une grange qui a été la proie des flammes.

L'enseignement donné aux enfants des manufactures, dans les usines mêmes, pro-duit d'excellents résultats, dit l'Echo du

dint d'excellents resultats, dit l'Ecno du Nord.

La Société de protection des apprentis et des enfants employés dans les manufactures envoie des inspecteurs en province et déja elle a distribué de nombreuses récompenses dans l'arrondissement de Lille. Cette année, trois enfants de la filature de lin de MM. Le Blan frères ont éte distingués: le jeune C. Prevost a obtenu un livret de caisse d'épargne de 15 fr.; deux jeunes ouvrières, T. Jouvenel et L. Degroole, ont obtenu l'une un livret de 15 fr., l'autre un livret de 10 francs.

Ces récompenses sont de précieux encou-

Le Petit Nord a recu la lettre suivante

» Monsieur,

» On me communique votre numéro du
21 juin où je trouve une calemnie contre
moi. Votre article se résume en cette assertion que le curé de Canteleu, conduit ou ne
conduit pas les corps des défunts au cimetière, suivant qu'ils sont riches ou pauvres,
et, qu'il perçoit dans tous les cas les émoluments.

ments.

» Je donne un démenti formel à ces allé-gations qui renferment autant d'erreurs que de mots. » J'accompagne ou n'accompagne pas le

b J'accompagne ou la avivant qu'il s'agit d'une grande personne ou d'un enfant Ja-mais en outre le prêtre ne perçoit d'hon-raires pour conduire les défunts au ciraires pour conduire les défunts au ci-metière, qu'il s'agisse de richesou de pau-vres. (Voir le tarif diocésain au sujet des

vres. (Voir le tarif diocésain au sujet des sépultures).

"Canteleu dépend de trois communes dont les cimetières sont situés à de grandes distances. C'est ce qui impose la distinction indiquée plus haut entre les grandes personnes et les enfants. Si cette situation dure encore, il faut l'imputer non au sansgène du curé, mais au mauvais vouloir de l'administration muzicipale de l'une des communes dans le concours est nécessaire pour établir le cimetière voté par le conseit général, il y a déjà plusieurs années.

"Je vous prie et au besoin je vous requiers d'insérer cette rectification dans votre plus prochain numéro.

"Recevez l'assurance, etc.

"J. CAPPELLE, curé."

» J. CAPPELLE, euré. »

On nous écrit de Lille:

» Est-ce un coup de foudre? — Ce matin à cinq heures et demie, dans le chantier de hois de M. Pecqueur, faubourg de Béthune, à Lille, on a trouvé mort le nommé François Sampsoën, employé de M. Pecqueur et habitant rue Fulton, n° 3.

» Le corps ne portait aucune trace de violence, mais le sang lui sortait, nous dit-on, par la bouche. Le docteur Faure, appelé s'est prononcé pour une congestion cerébrale. Mais comme Sampsoën n'a plus été vu depuis hier au moment de l'orage, on a cru possible qu'i ait été touché par le fluide électrique. Il était âgé de 53 ans. Il laisse une femme et 3 enfants encore jeunes. C'était un vieux soldat décoré de la médaille militaire et de celle de Crimée. Il jouissait de toute la confiance de son patron. »

Hier après-midi, au moment de l'orage,

Hier après-midi, au moment de l'orage, trois heures et demie, la foudre ést tom-bée, à Lille, rue de Lannoy, sur la maison 1º 26. Très légers dégâts.

Un terrassier belge, nommé Mussche, a été arrêté, hier, dans l'encios de N.-D. de la Treille, à Lille, pour outrage public à la

Voici qui prouve qu'il ne faut pas almer

Voici qui prouve qu'il ne faut pas aimer son prochain plus que soi-mème:

Mardi dernier, pendant une bonne partie de la journée, les rues de Lille étaient encore animées—et ornées—par une nombre de pompiers des communes voisines, retour des fêtes d'Armentières.

Ne fallait-il pas d'ailleurs faire admirer son uniforme tout battant neuf, son fusil reluisant au soleil et le fier plannét que les triomphes.... et la bière d'Armentières n'avaient pu abaisser. On se promenait donc sur l'asphalle on sur les pavés de Lille en compagnie des amis qu'on était tout heureux de visiter en passant.

C'était le cas d'un brave lauréat du concours de tir qui, fier de ses exploits et arrivé bon premier au noble jeu de la cible. n'avait pas demandé mieux que de visiter un sien camarade du chef-lieu, avant de rentrer dans son village.

On avait longuement et largement célébré la victoire et l'adresse du « rural »: l'on songeait enfin à regagner la gare. Mais, en homme prévoyant et qui veut s'indemniser de ses frais de route, notre pompier voului joindre l'utile et le lucratif à l'agréable et it était parvenu à se procurer un petit colis de 10 kilog, de tabact [" zone, qu'il espérait

de ses frais de route, notre pompier voulut joindre l'utile et le lucratif à l'agréable et il de 10 kilog, de tabac 1º zone, qu'il espérait de 10 kilog, de tabac 1º zone, qu'il espérait bien revendre avec bénéfice aux fumeurs de son pays, moins favorisés que les lillois sous ce rapport.

Tout alla bien jusqu'à la gare. Le pompier se croyait assuré de faire payer par le fisc ses frais de route et son triomphe. Les triomphes coûtent cher, on le sait. Qu'on demande plutôt au docte aréopage qui préside aux destinées des bons lillois, combien coûte le voyage triomphal d'un ministre.

Bref, notre pompier, son ami et le petit ballot de tabac l'un portant l'autre. arrivent à la gare de la porte d'Arras. Le train est signale; il faut se hâter. D'ailleurs un douanier qui flairait par là semblait vouloir s'approcher du paquet mystérieux. Notre pompier part donc de son pas gymnastique avec armes et bagages mais laissant le tabac à son ami. Il va prendre son billet et il revient, dit-il. Pendant ce temps, l'homme en vert s'est tout à fait approché; il a examiné l'objet de ses soupçons, il l'a saisi et en même temps celui qui en était porteur. Cependant la vapeur siffle, le train part, emportant le pompier fraudeur et son fourniment.

Le fraudeur malgré lui alla concher au Palais-de-Justice, mais fort heureusement l'auteur de son embarras eut un beau remords de conscience et vint de lui-même, le lendemain matin, c'est-à-dire mercredi, se constituer prisonnier et disculper ainsi son camarade innocent.

Cela n'empêche, rous le répéterons encore : il ne faut jamais aimer son prochain plus que soi-même, ni se charger, quand

core : il ne faut jamais aimer son proplus que soi-même, ni se charger, quand on passe devant la douane de paquets dont on ignore le contenu.

La séance internationale d'escrime qui sera La séance internationale d'escrime qui sera donnée dimanche à Lille par MM. Oudart père et fils promet d'être trés brillante. On remarque parmi ceux qui y prendront part: d'un côlé, les maltres de Paris. MM. Bergers, adjudant-professeur à l'Ecole polytechnique; D. Robert, professeur au Lycée Henri IV; G. Robert, professeur, à l'Ecole française d'escrime; Lebeau, maltre au 25º bataillon de de chasseurs; Favrie, du 3º du génie, à Arras, D'un autre côté, parmi les maitres étrangers, se trouve celui du régiment des Guides, celui de l'Ecole de guerre belge; celui du régiment des grenadiers ment des Guides, cein de l'Ecote de grenadiers d'Spres et des membres de la confrérie royale de Saint-Michel de Gand. On remar-que encore M. Fraen, du 16° bataillon de chasseurs; M. Eloi, ex-puaitre d'armes au 3° régiment de carabiniers (Versailles), et M. Hanquart, prévôt de la salle Oudart.

## TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 24 juin 1880

Audience du 24 juin 1880

Ire Affaire. — Un ivrogne dévalisé
Cétine Catteau, d'Armentières, est une de
ces rédeuses de nuit, se disant fileuse, mais
n'ayant jamais... filé, croyons-nous, que la
bourse du prochain, quand le prochain,
toutefois, est assez imprudent ou assez naif
pour donner dans les pièges de la sirène.
C'est du moins l'avis de la police d'Armentières qui depuis longtemps suivait des
yeux cette travailleuse d'un nouveau genre.
Donc, dans la nuit du 11 au 12 mai dernier, Céline Catteau, en quête d'aventures

se promenait entre onze heures et minuit dans la rue Notre-Dame. Une aubaine se présenta; un homme, ivre sans doute, s'était endormi sur le trottoir. C'était le nommé Duretz, conducteur de voiture au service de M. Turpin, camionneur de la petite vitesse. La rôdeuse, accompagnée, paraît-il de plusieurs accolytes, s'approcha du dormeur et sous prétexte de le remettre sur pieds, fouilla dans ses poches et lui enleva son porte-monnaie, contenant 540 francs environ, total des recettes opérées ce jour-là par Duretz.

Celui-ci, malgné son ivresse, s'était bien aperçu qu'on l'avait volé et il se mit à courir à travers la place croyant, dans son effarement qu'il retrouverait les voleuses. Justement M. le commissaire de polico Millet et le garde Lesdain revenaient d'une patrouille, jon était alors en pleine grève). Ils recueillirent la déclaration de Duretz que M. le commissaireît reconduire chez lui et qui finit par se souvenir qu'il avait vu une femme petite, brune, fouiller dans sa poche, puis partir. On rechercha la voleuse et ce ne fut qu'après une enquête assez longue qu'on parvint à découvrir que la voleuse n'était autre que la nommée Céline Catteau dont la police d'Armentières avait constaté à cette époque, sans pouvoir l'expliquer la disparation momentanée de la ville. On apprit aussi bientôt qu'elle avait remis de l'argent à une femme Fruchart, sa principale locataire. Enfin on l'arrêta, et elle est appelée à répondre à une accusation de voi sur la personne du nommé Duretz.

C'est une petite brune à la figure fort peu intéressante, à la mine effrontée et qui, pour un peu, en arriverait à l'insolence quand on l'interroge.

Le 1st témoin est le volé, M. Duretz; il raconte qu'il ne connaissait pas cette fille, sinon peur l'avoir remarquée rôdant sans cesse aux environs de la gare d'Armentières.

—C'est toi qui traînes aux environs de la gare, dit effrontément l'accusée au témoin.

sanon peur lavoir remarquee routait sains cesse aux environs de la gare d'Armentières.

—C'est toi qui traînes aux environs de la gare, dit effrontément l'accusée au témoin.

M. le président demande à l'inculpée d'expliquer la provenance de l'argent qu'elle a dépensé à cette époque-là.

Elle raconte qu'elle venait de la ducasse avec son fiancé quand elle a rencontré Duretz qui a voulu l'emmener avec lui en ajoutant qu'il avait beaucoup d'argent et il lui montra sa bourse pleine de louis d'or. D'après elle, Duretz lui aurait denné cet argent, à condition qu'elle partagerait avec la femme Fruchart.

M. le président fait remarquer à l'inculpée qu'elle a menti depuis le commencement de l'instruction. D'abord elle disait ètre allée à Lille avec Duretz pendant cette nuit-là, quand il est constaté que Duretz est rentré chez lui. — D. Qu'avez-vous fait de cet argent? — R. Je l'ai dépensé, tiens!

Le 2<sup>mo</sup> témoin, femme Fruchart, se présente à la barre en allaitant un petit enfant. Elle raconte avoir reçu 2 pièces d'or de la fille Catteau, pour l'aider. dit celle-ci, faire

sente à la barre en allaitant un petit enfant. Elle raconte avoir reçu 2 pièces d'or de la fille Catteau, pour l'aider, dit celle-ci, à faire ses couches. Le témoin dit ne pas connaître du tout M. Duretz.

M. Lesdain, agent de police, a reçu la première déposition du volé. Les renseignements sur l'inculpée sont mauvais. On la soupçonnaît de vivre surtout de ces vols, dits au poivrier.

L'accusée. — Ce sont teus des menteurs; ils disent ce qu'ils veulent.

4º 0 témoin, Henri Vandeputte, loueur de voitures, dit que Duretz avait ce jour-là acheté un cheval et qu'il avait sur lui de 6 à 700 fr.

achiete un cheval et qu'il avait sur lui de 0 à 700 fr.

8<sup>mo</sup> témoin. M. Turpin, 87 ans, camionneur rend le meilleur témoignage à Duretz. Le total de ce qu'il portait ce jour-là était de 680 fr.

Après une courte délibération, le tribunal condamne la peu intéressante Céline Catteau à 13 mois de prison.

Elle s'en va en criant: j'en rappellerai nour Douai.

tre affaire. — Vol commis à Croix Voici un gamin de 14 ans, Victor Barbet, de Croix, qui ira loin s'il continue. Il est accusé d'avoir volé une somme de 300 fr. environ que M. Berger, tisserand, rue de l'Epeule, avait cachée dans la paillasse de son ilt. On est eatré chez M. Berger par une fenètre qui donne sur le derrière de la maison.

son. Le jeune inculpé, qui ne paraît guère in-

Son.

Le jeune inculpé, qui ne paraît guère intimidé devant la justice raconte qu'il a reçu d'un camarade 40 fr. pour aller à la foire de Tourcoing. Les 2 gamis y auraient dépensé 17 fr. et Victor Barbet dit avoir conservé le reste. Il avoue cependant avoir su que c'était de l'argen¹ volé par son camarade.

1er témoin. — Charles Berger, tisserand, à Groix, raconte que sur un total de 305 fr. qu'il avait cachés dans la paillasse de son lit, il s'est aperçu il y a une quinzaine de jours qu'on lui avait enlevé 245 fr., mais il avoue n'avoir pas visité son trésor depuis quinze jours avant Pâques, de manière qu'il ignore l'époque précise du vol.

2e témoin. — Joseph Berger, fils du précédent, 13 ans. Le lundi de la fête de Tourcoing, il est allé avec l'inculpé, mais s'il avait de l'argent, il lui apparienait, son père affirmant qu'il avait assez souvent des cadeaux qu'il mettat de côte.

3e témoin. — Louis Bourgeois, 10 ans, dit que le jour de la fête de Tourcoing, Victor Barbet l'a appelé pour jouer dans la rue et l'a envoyé changer un louis de 20 fr. parce qu'il avait besoin de quatre sous de monnaie. Victor avait encore une autre pièce d'or dans sa poche.

L'inculpé répond à cela qu'il avait reçu cette pièce d'or d'un de ses petits-cousins.

Le tribunal, en raison de l'âge de l'inculpé l'acquitte du délit, mais dit qu'il sera retenu pendant six mois dans une maison de correction.

2me affaire. — Fraude.

La 2me chambre correctionnelle a vu comparatire aujourd'hui 2 fraudeurs émérites Louis Rogier, 24 ans et Victor Despléchin, 20 ans nés l'un et l'autre à Tourcoing. Ils ont été saisis à Sailfy avec un chargement de tabac belge et ils sont condamnés: Rogier à un mois de prison et Despléchin, qui est expulsé à 4 mois et 500 francs d'amende.

Audience du 25 Juin 1880

quatre acusés
Quatre gamins, dont l'ainé à 16 ans et
demi, viennent s'asseoir sur le banc des
acusés. Ce sont les nommés J. Duquennoy, 16 ans et demi ; son frère Victor, 14
ans; Victor Rudent, 14 ans, et Deguermoni,
12 ans. Ils sont acusés d'avoir volé, avec
effraction, une somme d'argent au sieur
Jean Klauss, rue du Chemin-Vert, à Armontières

mentières. lentières. Les accusés prétendent que l'argent leur été remis par le jeune Henri Klauss, fils

du plaignant.
Le témoin Jean Klauss dit qu'on lui avolé près de 400 francs en tout.
L'accusé Jules Duquennoy prétend que c'est le petit garçon de Klauss qui a pris tout cet argent, car pour lui, il n'a reçu que 25 francs.

25 francs.
Le père de Rudent réclame son fils. Il en Le pere de Rudent réclame son nis. il en est de même de Deguermont.

Le tribunal correctionnel prononce les condamnations suivantes : Jules Duquennoy 4 mois de prison; Victor Duquennoy 3 mois de correction; Victor Rudent 1 mois de la même peine; Deguermont est acquitté et rendu à sa famille.

Un procès endiffamation à propos de

Un procès en dinamation à propès de l'assassinat de Delbecque On n'a pas oublié à Roubaix l'assassinat de M.Delbecque, rentier, rue Blanchemaille, L'auteur ou les auteurs de ce crime ont échappé jusqu'ici aux recherches de la justice.

justice.
Un ouvrier employé chez M. Delestraint, le nommé Lorthiois, avait remarqué avec chagrin, on le comprend, que depuis plus d'un an, bien des personnes semblaient le seupconner et s'écartaient de lui avec un sentiment qui ressemblait fort à de la républision.

pulsion.

M. Lorthiois soupconnait, paraît-il, un nommé Desbouvrie d'être l'auteur de ce

nommé Deshouvrie d'être l'auteur de ce propos.

Il ya quinze jours environ, Lorthiois se trouvait avec sa femme dans le cabaret de la Belle Promenade, à Roubaix, Deshouvrie y entra avec un de ses amis et debout au comptoir, il désigna de la main Lorthiois en disant : c'est celui-là! La femme Lorthiois se levant alors vivement, alla lui demander s'il cesserait bientôt d'accuser ainsi partout et toujours son mari.

Deshouvrie répondit : je sais ce que j'ai à faire et il s'en alla, suivi de son compagnon. Arrivé sur la porte, il se retourna encore et dit : oui, c'est lui, et si quelqu'on veut faire avec moi (partager), nous le dénoncerons.

noncerons. Lorthiois a donc intenté à Desbouvrie un

Lorthiois a done intende a besoverie to procès en diffamation qui a été plaidé ces jours-ci mais dont la loi nous interdit de rendre compte. Disons seulement que le tribunal a condamné Desbouvrie à 25 francs d'amende, 28 francs de dommages-intérêts

Cercle des Carabiniers Roubaisiens

Cercle des Carabiniers Roubaisiens
Un grand jeu de boule à la platine sera
donné les dimanches 11 et 18 juillet 1880.
Il y aura 1000 francs de prix en espèces
repartis de la façon suivante:
1er prix, 250 fr. — 2e, 206. — 3e, 150. —
4e, 400. — 5e, 76. — 6e, 60. — 7e, 50. —
8e, 40. — 9e, 30. — 10e, 20.
Une prime de 15 francs et une prix de 10
francs seront décernées aux deux bouleurs,
qui auront fait le plus haut point dans la
journée du dimanche 11 juillet. Le rebattage pour ces primes se fera ledit dimanche,
et le résultat ne servira que pour ces deux
primes. La mise sera de 1 franc.
L'inscription se fera depuis le 4 juillet,
jusqu'au dimanche 18 inclusivement, de 9
heures du matin à 7 heures du soir.
On se servira de boules spéciales, du
poids de six livres et demie.

- LENS. - On nous écrit de Lens :

« On constate l'arrivée dans l'arrondis de Lille et dans le Pas-de-Calais, notamment à Lens où il existe plusieurs ateliers fort occu-

à Lens où il existe plusieurs atellers fort occupés, d'un certain nombre d'ouvriers mécaniciens. La plupart viennent de Belgique, principalement de Liége, Gand, Maline, Anvers,
Liége est le centre d'une importante fabrication
d'armes qui est en souffrance et occupait
beaucoup d'ouvriers très habiles.

» Nos grands travaux publics à Dunkerque,
Calais et Boulogne se développent et emploient
beaucoup de bras. Il en est même du travait
considérable nécessité par l'agrandissement de
la gare de Lens, et de l'accroissement donné
aux carrières situées près de Marquise; les
produits de ces dernières sont en grande
partie expédiés à Dunker que, Calais et Boulogne, et des qualités énormes de pierres sero nt
indispensables aux travaux de ces ports. »

— Saint-Omer. — Louis Noel, statuaire, de

— Saint-Omer. — Louis Noel, statuaire, de Saint-Omer, vient d'obtenir une récompense (prix spécial) à l'Exposition internationale de

Sydney (Australie).

— Hellemmes. — Mercredi après-midi vers 6 heures, un enfant de 2 ans 1/2, qu'on avait imprudemment laissé sortir a été écrasé, route de Tournai, un peu au-dessus de l'école com-

Il n'est pas mort sur le coup, mais il le ren-Il paralt que le conducteur de cette volture— haquet de marchand de vins — ne voulait pas obsolument arrêter et il a fallu l'énergique ntervention des voisins pour le forcer à donner son nom.

- Cambrai. - Jeudi, à deux heures et demie, M. le Sous-Préfet a installé, au Palais-de-Justice, les membres de la nouvelle chambre de commerce de l'arro

- SECLIN. - Dans la puit du 20 au 24 on 2 coupé les tuyaux en plomb servant à la con-duite des eaux sur les travaux du fort. Ces

duite des eaux sur les travaux du fort. Ces tuyaux, bien que se trouvant à 50 mètres de profondeur, ont été coupés sur une longueur de plus de 20 mètres. Le plomb, pesant environ 250 kilogrammes, a été emporté.

C'est le deuxième vol du même genre commis depuis deux mois.

— Jeumont. — Un jeune homme de Marpent, Z. Puvot, vient de mourir victime de son imtempérance. Lundi, vers le soir, après avoir travaillé toute la journée, il alla au cabaret avec plusieurs camarades. Il prit de la bière, puis des verres d'eau-de-vie, si bien que vers onze heures, il était complètement ivre.

Deux amis le reconduisirent chez ses pa-

proches, ils le laissèrent à la porte. Il était près e minuit. La mère de Puvot ayant entendu du bruit et croyant que son fils trouva son fils étendu sur le sol et deux ind vidus qui fuyaient. Il était mourant. Il n'a pas

Deux amis le reconduisirent chez ses parents, mais dans la crainte de recevoir des re

tardé à succomber.

— Blairville. — On peut citer dans les environs d'Arras des cas de longévité vraiment extraordinaires. Il existe actuellement dans la commune de Blairville une famille Sergent, dont cinq membres, frères et sœur, ont respectivement 86, 83, 79, 76 et 70 ans, soit un total de 394 ans; tous jouissent d'une excellente santé et vaquent journellement aux travaux des champs. Neuf personnes de la même fa-mille, mais appartenant à une génération pré-cédente, comptaient à elles seules 760 ans.

Etat-Civil de Roubaix.-DECLARATIONS DE NAISSANGES DU 23 juin.— Hilaire Mouton, rue de Tourcoing, cour Filip, 49. — Aurélie Callar, rue de la Redoute, cour Dupont, 3. — Elisa Dervaux, rue de Maufait, Joseph Honoré, rue Darbo, cour Tiberghien, 17. — Désiré Lorthiois, rue Notre-Dame, 66.— Florian Delreux, au Jean-Ghislain, cour Le-brun. — Adolphine De Backer, rue Vaucan-son. 49

brun. – Adolphine De Backer, rue Vaucanson, 42.

DECLARATIONS DE BÉCÈS du 23 juin. –
Augustin Vansteenbrugge, 3 mois, rue Bayart
44. — Julia Dubus, i mois, rue de Lille, cour
Debrue, 9. de de Berner, i mois, rue de Lille, cour
Debrue, 9. de Berner, de Berner, rue de Longon, de Berner, de Berner,

Etat-civil de Tourcoing Drolarations de Naissances de 23 juin.— Céline Leblanc, rue Ste-Barbe.— Jeanne Goet-ghebeur, rue du Moulin.— Maria Cuveller,

Ruelle Marie rue de Rouge Du 1 Cloche Du 2 Aloho vaire, 24 Pun Destoi ghien. 25 ans Cor

Pa baro Char que baro et e Si tre Oue 10 h